

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/2017-2022-diminution-annoncee-de-16-6-des-fonds-sociaux-pour-les-eves>



École & société

2017 - 2022 : diminution annoncée de 16,6 % des fonds sociaux pour les élèves défavorisés

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 15 octobre 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Parallèlement aux aides à la scolarité existantes, des fonds sociaux permettent aux établissements de verser des aides exceptionnelles aux élèves issus des familles défavorisées qui en ont le plus besoin.

Cet argent sert principalement à faciliter l'accès à la restauration scolaire, et à effectuer toute dépense propre à satisfaire les besoins fondamentaux des adolescentes et adolescents concernés : habillement, optique, soins dentaires, appareillage auditif, etc.

Dans un contexte de progression de la pauvreté, le SE-Unsa dénonce la diminution annoncée du montant des fonds sociaux de 16,6% entre la rentrée 2017 et la rentrée 2022.

Ainsi, la ligne budgétaire correspondant à ces fonds est fixée à 49 609 540 Euros dans le projet de loi de finances 2022. Cela représente un recul de près de 10 millions d'euros sur cinq ans, que le SE-Unsa a signalé en audition à l'Assemblée nationale. Si les montants ne sont pas significativement réévalués, ce serait une faute politique au moment où l'Insee estime que 20% des mineurs connaissent la pauvreté en France.

Le SE-Unsa affirme qu'il est illusoire de vouloir faire aimer la République à des élèves mal nourris, mal habillés, mal soignés.

Dès lors, les pouvoirs publics devraient se préoccuper au premier chef de la situation d'enfants et d'adolescents empêchés dans leur droit à l'éducation par les effets de la pauvreté.